

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10
Fax . 04.78.96.08.51

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature d'un bon de commande pour des travaux de faux plafonds de la boulangerie située place Charles de Gaulle

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu la décision n° 2021-048 du 09/11/2021 autorisant Mr le Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise MEUNIER (69-Vaulx-en-Velin), pour le lot n° 1 (faux plafonds, plâtrerie, cloisons intérieures, isolation),

Considérant la nécessité de changer le faux-plafond de la zone de préparation de la boulangerie située place Charles de Gaulle, local appartenant à la Commune,

Considérant la proposition établie par l'entreprise MEUNIER, pour un montant de 11 097.96 € TTC,

DECIDE

- Article 1 :

De signer un bon de commande avec l'entreprise MEUNIER (69 – Vaulx-en-Velin), pour un montant de 11 097.96 € TTC, en vue du changement du faux-plafond de la zone de préparation de la boulangerie située place Charles de Gaulle, local appartenant à la Commune,

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.



CHAPONNAY, le 15/07/2022
Le Maire,
Raymond DURAND